

# FAST-TRACK

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCREDITATION

Prière compléter intégralement la Section I.

Dans les Sections II à IV, démontrer que l'organisation a les capacités spécifiques requises et joindre les documents justificatifs. Les exemples des types de pièces justificatives qui apporteraient la preuve que l'organisation répond aux normes fiduciaires et administratives du Fonds sont présentés à la fin de chaque section.

### SECTION I : Informations générales/coordonnées

Institution désignée (s'il s'agit d'une INM) :
Institution invitée (dans le cas d'une IMM) :
Adresse :
Pays :
Code postal :
Téléphone :
Fax :
Adresse web :
Personne à contacter :
Téléphone :
Courriel :
<b>Informations utiles</b> : Prière de télécharger toute autre information pertinente qui fournit des renseignements récents sur l'organisation candidate (dernières évaluations de l'Institution par les bailleurs de fonds, par exemple).

## SECTION II : Gestion financière et intégrité

### Capacité spécifique requise

- a) Capacité juridique permettant de passer des contrats avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
- b) Enregistrement exact et régulier des transactions et des soldes, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées, et vérification périodique des comptes par un cabinet ou un organisme indépendant ;
- c) Procédures efficaces de gestion et de décaissement, avec garanties régulières aux bénéficiaires ;
- d) Établissement de plans financiers et de budgets prospectifs.

Critère	Compétence requise	Capacité spécifique requise	Exemple des pièces justificatives à fournir (veuillez noter la ou les sections pertinentes)
1	<b>Statut juridique</b>	a) Preuve de la personnalité juridique	Document attestant le statut juridique et le mandat (un exemplaire des statuts, du règlement intérieur, du décret, du règlement et/ou de la loi, ou tout autre document pertinent, texte législatif portant création de l'entité publique ou du ministère).
		b) Preuve de la capacité juridique/de l'habilitation et de l'aptitude à recevoir directement des fonds	i. Indiquer les documents produits au point 1 ci-dessus qui répondent au point 1.b), ou en fournir les références) ; ii. Liste des prêts/dons provenant de bailleurs de fonds étrangers gérés au cours des deux dernières années.
		c) Preuve de la capacité juridique à passer des contrats ou des accords avec des organisations internationales	i. Indiquer les documents produits au point 1 ci-dessus qui répondent au point 1.c), ou en fournir les références ; ii. Un exemplaire des accords ou contrats passés avec des organisations internationales signés par le directeur de l'institution ou la personne habilitée.
		d) Preuve de la capacité à ester en justice	i. Indiquer les documents produits au point 1 ci-dessus qui répondent au point 1.d), ou en fournir les références.
3	<b>Cadre de contrôle interne, en ce qui concerne particulièrement les paiements et les décaissements</b>	b) Preuve de l'existence de systèmes de paiement/décaissement	i. Politiques et procédures liées à la LBA/CFT ; ii. Système de filtrage qui recense toutes les personnes et/ou entités avant que l'organisme ne leur transfère de l'argent ; iii. Processus de prise de décision que l'organisme suit lorsqu'il détermine des risques liés à toute personne et/ou entité.

## SECTION III : Capacités institutionnelles exigibles

### Capacité spécifique requise

- a) Aptitude à appliquer des procédures de passation de marché fondées sur des pratiques transparentes, dont la mise en concurrence ;
- b) Aptitude à identifier, élaborer et pré-évaluer des projets ;
- c) Compétence en matière de gestion et supervision de l'exécution des projets/programmes, notamment la capacité de gérer des bénéficiaires de second rang et d'appuyer les prestations et la mise en œuvre des projets/programmes ;
- d) Capacité d'assurer un suivi et des évaluations.

Critère	Compétence requise	Capacité spécifique requise	Exemple des pièces justificatives à fournir
5	Passation des marchés et contrats	a) Preuve de l'application au niveau national et de l'organisation de politiques et procédures transparentes et équitables de passation des marchés conformes aux pratiques internationalement reconnues (y compris les procédures de règlement de différends)	Politiques et procédures liées à la LBA/CFT.

## SECTION IV : Transparence, pouvoirs d'auto-investigation, mesures de lutte contre la corruption

### Capacité spécifique requise

- a) Compétences nécessaires pour gérer les incidents de mauvaise gestion financière et autres formes de négligence ou d'abus.

Critère	Compétence requise	Capacité spécifique requise	Exemple des pièces justificatives à fournir <i>(veuillez noter la ou les sections pertinentes)</i>
10	<b>Compétences nécessaires pour gérer les incidents de mauvaise gestion financière et autres formes de négligence ou d'abus</b>	a) Justification/tonalité/déclaration émanant des instances supérieures soulignant l'application d'une politique de tolérance zéro contre la fraude, la mauvaise gestion financière et autres formes de négligence ou d'abus de la part du personnel de l'institution de mise en œuvre ou de toutes autres sources externes directement ou indirectement associées aux projets	Preuve de l'existence d'une déclaration portant sur une telle politique de tolérance zéro contre la fraude, la mauvaise gestion financière et autres formes de négligence ou d'abus.
		b) Preuve de la capacité et des procédures nécessaires pour gérer les cas de mauvaise gestion financière et autres formes de négligence ou d'abus	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Code de conduite/déontologie applicable au personnel ;</li> <li>ii. Documents (liens web compris, le cas échéant) prouvant l'existence de voies de dénonciation des cas de non-conformité, de violation, de mauvaise conduite et d'activités professionnelles suscitant des préoccupations ;</li> <li>iii. Informations détaillées sur les politiques et procédures relatives à la gestion des conflits d'intérêts et aux alertes éthiques.</li> </ul>

		c) Preuve de l'existence d'une fonction objective d'investigation des allégations de fraude et de corruption	<p>i. Description détaillée de la structure et du processus/ des procédures mis en place au sein de l'organisation pour traiter des cas de fraude et de mauvaise gestion financière et mener les enquêtes nécessaires ;</p> <p>ii. Politiques et procédures liées au non-respect des politiques et procédures de la LBA/CFT ;</p> <p>iii. Fourniture des données sur les cas de violation du code de conduite/ déontologie et de fraudes signalés au cours des deux dernières années (nombre de cas, types de violations et résumé de la situation/des mesures prises) ;</p> <p>iv. Rapports périodiques de supervision des activités de la fonction/du comité d'éthique des deux dernières années.</p>
11	<b>Engagement de l'institution à appliquer la politique environnementale, sociale et sexospécifique du Fonds</b>	Preuve de l'engagement de l'institution à gérer les risques environnementaux, sociaux et sexospécifiques	Déclaration des instances dirigeantes exprimant l'engagement de l'institution à respecter la politique environnementale, sociale et sexospécifique du FA.
12	<b>Mécanisme d'examen des plaintes sur les méfaits des projets/programmes sur l'environnement, la société et la parité hommes-femmes</b>	Documentation de l'existence d'un mécanisme accessible, transparent, juste et efficace (logé au sein de l'institution ou à vocation locale, nationale, ou propre au projet) pour recevoir les plaintes sur les méfaits des projets/programmes sur l'environnement, la société et la parité hommes-femmes	<p>i. Informations détaillées sur le processus/les voies (les liens web compris, le cas échéant) ouverts au public pour déposer des plaintes, notamment le nom et les coordonnées de la personne/du service spécifiquement chargés de recevoir ces plaintes ;</p> <p>ii. Preuve de la manière dont les plaintes sont traitées et les mesures correctives prises.</p>